

Convocation des Elus
le :
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2021

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 522-7 et L. 522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20210713-2021-EPI-CA-190-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Résultat de l'exercice 2020	-150 000,00 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	10 000,00 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2020	-140 000,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2020 avant restes à réaliser	1 285 408,06 €
Solde des restes à réaliser	-436 418,73 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2020	848 989,33 €

ARTICLE 3 : Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe du Service Interdépartemental d'Archéologie Préventive (SIAP) sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Recettes :

Recettes prévues	2 714 520,00 €
Titres émis	2 993 787,20 €

Dépenses :

Crédits ouverts	2 714 520,00 €
Mandats émis	2 134 816,46 €

Balance :

Recettes	2 993 787,20 €
Dépenses	2 134 816,46 €

Résultat de l'exercice 2020	858 970,74 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	410 049,68 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2020	1 269 020,42 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

Section d'investissement

Recettes :

Recettes prévues	67 340,04 €
Titres émis	12 840,04 €

Dépenses :

Crédits ouverts	67 340,04 €
Mandats émis	48 828,87 €

Balance :

Recettes	12 840,04 €
Dépenses	48 828,87 €

Résultat de l'exercice 2020	-35 988,83 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-12 840,04 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020

Solde des restes à réaliser

0,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20210713-2021-EPI-CA-190-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Résultat cumulé au 31 décembre 2020 avant restes à réaliser	1 220 191,55 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2020	1 220 191,55 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.


Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine